Lille : la justice libère sept clandestins en rétention administrative. Le motif ? Ils n’ont plus accès aux téléphones du centre de rétention, détériorés par les occupants du centre (Màj)

06/02/2024 à 11h14



06/02/2024

> 🚨 *@Valeurs | Plusieurs clandestins ont été libérés d'un centre de rétention administrative (CRA) près de Lille, faute de cabine téléphonique fonctionnelle à l'intérieur du centre. Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) impose en effet que la… pic.twitter.com/WNqukNoEOD*
>
> *— Amaury Bucco (@AmauryBucco) February 6, 2024*

04/02/2024

Le juge des libertés et de la détention de Lille a remis en liberté ce samedi sept clandestins visés par une mesure d'éloignement. Le motif ? Ils n'ont plus accès aux téléphones du centre de rétention, détériorés par les occupants du centre.

C'est une décision qui fait grincer des dents à la préfecture du Nord. Samedi 3 février, le juge des libertés et de la détention de Lille a ordonné la remise en liberté de sept étrangers en situation irrégulière – quatre Algériens, un Soudanais, un Marocain et un Géorgien – visés par une mesure d'éloignement du préfet, et placés au centre de rétention administrative (CRA) de Lille-Lesquin.

(…)

Le droit prévoit en effet que les étrangers placés en rétention administrative doivent disposer d'au moins un téléphone en libre accès pour 50 retenus. Or, plusieurs des cabines téléphoniques du CRA de Lille-Lesquin ont été détériorées au cours des derniers mois par les occupants du centre.

(…)

www.lefigaro.fr